

Courrier aux Marennois

CONTOURNEMENT FERROVIAIRE de l'AGGLOMERATION LYONNAISE (CFAL)

6 ans déjà !

**C'était hier et nous avons oublié des faits, des sigles, des mots !
Alors « révisons » !**

EN BREF

HISTORIQUE CFAL

Sans la sonnette d'alarme de nos mairies, le débat public en 2001 se serait déroulé sans que les habitants du val d'Ozon soient informés.

Nous avons réagit en créant des associations dans tous les villages du VAL D'OZON qui se sont regroupées ensuite sous la fédération **FRACTURE**.

Le projet global du CFAL que nous avons contesté a été coupé en deux parties le 16 mai 2003 par décision ministérielle :

Le Nord : d'Ambérieu à Grenay et passant par St Exupéry, qui permet la liaison avec la ligne Lyon – Turin.

Le Sud : les fuseaux ne sont pas encore définis :

En mai 2007, le Val d'Ozon est exclu du projet par l'ancien ministre des transports D.PERBEN.

Il est réintégré autoritairement par le nouveau ministre des transports D.BUSSEREAU dans les tracés hypothétiques. Cette annonce est faite lors du COPIL* du 8 octobre 2007 par son président, le préfet Jacques Giraud.

D'ordinaire, revenir sur une décision ministérielle demande plusieurs années de procédure.

Le planning annoncé aujourd'hui par le COPIL

Printemps 2008 : Présentation des éventualités de passage de lignes.

Automne 2008 : Sélection du fuseau « soumis à consultation »

2° trimestre 2009 : Choix officiel du fuseau par le ministre sur proposition du préfet.

CREATION DE RESEAUX FERRES DE FRANCE (R.F.F)

En 1997 la SNCF est scindée en deux organismes :

RFF :

Désigné gestionnaire de tout le réseau des voies ferrées, chargé de l'organisation des trafics à partir de mars 2003, gère et attribue les sillons (sillon = capacité pour faire circuler 1 train d'un point à un autre à un moment donné).

A en charge la modernisation et le développement du réseau.

Gère la dette financière qui lui a été attribuée, ce qui a permis à SNCF de redémarrer sans dette !!

Ses recettes seront les locations des sillons aux demandeurs français et internationaux.

SNCF :

Débarassée de la dette, elle gère le transport des voyageurs en premier et le fret en deuxième avec les principes suivants :

- les trains internationaux sont prioritaires
- les trains « grandes lignes » sont prioritaires par rapport aux trains régionaux.



Experte en gestion de transport ferroviaire, la SNCF est consultée dans tous les projets avant décision du ministère des transports.

NOTA :

- Le transport de fret ferroviaire a été officiellement ouvert en 2007 aux compagnies privées nationales et internationales.
L'attribution de sillons entre le réseau voyageurs «service public» et le réseau fret «compagnies privées» pose des problèmes de régularité et de **sécurité**.
- Mr Ph.Seguin a annoncé le 13 Mars que la Cour des Comptes publiera en 2008 une analyse sur la gestion de la SNCF.

EN TABLEAU

Pour la partie sud : le grisé représente les étapes du projet déjà validées !

| | | |
|---|-----------------|-------------------------------------|
| <p>Avancement de la partie Nord</p>   | RFF (1) | <p>Avancement de la partie Nord</p> |
| | MINISTRE | |
| | RFF | |
| | MINISTRE | |
| | RFF | |
| | RFF | |
| | RFF | |
| | PREFET | |
| | MINISTRE | |
| | RFF | |

➤ **PRE-ETUDES FONCTIONNELLES**

- Cerner les principaux objectifs et enjeux en termes de coût, avantages, impact sur l'environnement, financement.
- Débat public (suivant la décision de la CNDP : Comité National de Débat Public).
- Projet de cahier des charges de l'infrastructure.
- Création du Comité de Pilotage (2)
- **Signature du Ministre : le 16 mai 2003**

➤ **ETUDES PRELIMINAIRES**

- Caractéristiques principales du projet, de son phasage et analyse de plusieurs fuseaux envisageables de largeur de 1000 m environ.
- Dossier d'évaluation environnementale.
- Dossier de cohérence intermodale et ferroviaire.
- Dossier d'évaluation socio - économique et financière.
- Consultation des élus, des acteurs socio - économiques et des associations représentatives.
- **Décision** : Le Ministre choisit un des fuseaux étudiés.

➤ **ETUDES d'AVANT-PROJET SOMMAIRE**

- Etude d'une bande de largeur 500 m qui contient le tracé définitif.
- Dans cette bande de 500 m, complément des dossiers :
 - * d'évaluation environnementale
 - * de cohérence intermodale et ferroviaire
 - * d'évaluation socio - économique et financière
- Consultation des élus, des acteurs socio - économiques et des associations.
- **Décision** : - soit de complément d'étude.
- soit enquête publique.

➤ **ENQUETE PUBLIQUE et DECLARATION d'UTILITE PUBLIQUE**

➤ **ETUDES d'AVANT-PROJET DETAILLE**

OBJECTIF : Aboutir à la décision et à la signature du Ministre de l'équipement, des transports et du logement.

(1) **RFF** : Réseaux Ferrés de France

(2) **LE COMITE DE PILOTAGE ou de SUIVI** :

SA FONCTION : - Associer les collectivités territoriales (élus locaux, associations représentatives, ...) aux différentes phases d'études pour une meilleure coordination des différents projets
- Préparer les phases de consultation.

SA COMPOSITION : - Un président nommé par le Ministre.
- Un secrétariat assuré par la DRE (Direction Régionale de l'Equipement)

Il se fait aider par un comité technique dirigé par RFF.

EN ACTION

8 associations, 16 communes le long du projet du CFAL

- ADEC (Chaponnay)
- ADEPT (Toussieu)
- AIL (Manissieux/Mi-Plaine/La Fouillouse de St Priest)
- APACHE (Mions)
- Le Fer Autrement (Communay,/ St Symphorien d'Ozon/Sérezin du Rhône/Simandres/Ternay)
- Halte au Bruit (Vénissieux/St Priest)
- MCN : **M**arenes **C**ontre les **N**uisances (Marenes)
- R.E.S.P.E.C.T Environnement (St Pierre de Chandieu)

Ce sont des associations qui représentent leur commune : elles adhèrent à FRACTURE qui les fédèrent.



www.fracture-web

Fédération **R**égionale des **A**ssociations **C**ontre le **T**rain en zone **U**rbaine et pour le **R**espect de l'**E**nvironnement

Les interventions vers les administrations et les politiques sont faites au nom de FRACTURE.

PARFER www.parfer.org

Pour une **A**lternative **R**aisonnaible **F**erroviaire les **E**lus **R**iverains

Association des maires des communes concernées par l'impact du CFAL.

Son président est M. Raymond DURAND, maire de Chaponnay et conseiller général du canton de St Symphorien d'Ozon.

EN CONCLUSION

Le projet du CFAL a été présenté avec désinvolture lors d'un semblant de débat Public fin 2001.

Les concepteurs n'ont pas jugé utile de travailler avec les élus et les populations des communes concernées.

Par ses actions, FRACTURE a obligé les décideurs à expliquer le projet et à respecter la procédure de « suivi des projets d'infrastructures ferroviaire ».

L'état qui s'est engagé pour la réalisation de la ligne Lyon-Turin a besoin de la partie nord du CFAL afin de relier les deux réseaux.

Rien n'est perdu, tout est possible !

Nos actions dans la partie Sud ont retardé le projet. FRACTURE et PARFER défendent toujours un tracé au plus près de la LGV qui minimise l'impact sur les populations et l'environnement.

Contactez-nous ; Président de M.C.N Mr Jacques DUNAND 04.78.96.90.09